



Pôle Transitions et développement local

Décision n° 2023-76

Objet : Contrat avec la société TWO ROULE pour une animation sur les mobilités actives dans le cadre du Printemps des Transitions

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il incombe à la Ville de sensibiliser et promouvoir la pratique des mobilités actives à travers des événements,

Considérant que l'offre de la société TWO ROULE répond à ces besoins,

APPROUVE le contrat avec la société TWO ROULE domiciliée 4 allée des Garays, 91120 PALAISEAU, représentée par Monsieur MORETTE, en sa qualité de Président.

PRECISE que le montant de cette prestation est fixé à 1 920 € TTC.

DECIDE de le signer.

Fait à Sceaux, le 13 mars 2023

Philippe LAURENT

